



RAPPORT DE GESTION  
TROISIÈME TRIMESTRE DE 2010  
(30 septembre 2010)

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

## RAPPORT DE GESTION

---

Le présent rapport de gestion doit être lu parallèlement aux états financiers annuels de la Société au 30 septembre 2010. Les états financiers de la Société ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La devise utilisée pour la présentation est le dollar canadien (\$ CAN) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Ce rapport de gestion daté du 17 novembre 2010 a été préparé en conformité avec le Règlement 51-102A1 et approuvé par le conseil d'administration de la Société.

### ÉNONCÉS PROSPECTIFS

---

Le rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui reflètent, à la date du rapport de gestion, les attentes, estimations et projections de la Société quant à ses opérations, à l'industrie minière en général et à l'environnement économique dans lequel elle évolue. Bien que raisonnables, ces énoncés comportent un certain élément de risque et d'incertitude de sorte qu'il n'y a aucune garantie qu'ils seront réalisés. Par conséquent, les résultats réels peuvent varier de façon importante de ceux mentionnés ou prévus dans ces énoncés prospectifs.

### PORTEFEUILLE MINIER

---

Le portefeuille de Radisson comprend huit propriétés qui couvrent une superficie totale de 25186 hectares, soit sept propriétés au Québec et une en Ontario. Le régime politique est stable au Canada, mais il n'y a aucune autorité qui offre autant que le Québec en termes d'avantages fiscaux (selon les régions, remises variant de 35 % à 45 % des dépenses admissibles d'exploration), d'accès à une main-d'œuvre qualifiée ainsi qu'à des fournisseurs reconnus pour leur expertise dans le domaine minier.

#### PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

---

Les sept propriétés au Québec couvrent une superficie totale de plus de 24674 ha dans le Nord-Ouest québécois, à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes archéennes de l'Abitibi.

#### PROPRIÉTÉS O'BRIEN ET KEWAGAMA

---

Situé dans le secteur de Malartic-Cadillac, à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi, le principal actif de Radisson, la propriété O'Brien/Kewagama couvre 729,18 hectares (36 titres miniers).

La prolifique faille de Cadillac traverse la propriété sur près de 3 km le long et elle se trouve approximativement à 5 km à l'ouest de la mine d'or Lapa d'Agnico-Eagle, cette dernière chevauchant aussi la faille, et à environ 4 km au sud-ouest de la mine La Ronde d'Agnico-Eagle qui atteint maintenant 3 000 mètres (10 000 pieds) de profondeur.

Cette propriété comprend l'ancienne mine O'Brien, reconnue pour ses teneurs élevées en or et considérée comme le principal producteur d'or dans le camp minier de Cadillac lorsqu'elle était en activité, soit du début des années trente jusqu'au milieu des années cinquante. De 1933 à 1956, la mine O'Brien a produit 590 000 onces d'or, soit 1 302 000 tonnes de minerai à une teneur de 0,448 oz/t Au, et était considérée comme la mine ayant la teneur aurifère la plus élevée du camp minier de Cadillac. La profondeur de la mine est de 3450 pieds.

Les travaux d'exploration réalisés par la Société sur la propriété ont mené à la découverte d'une ressource indiquée de 218 540 onces (basée sur des ressources indiquées de 270 000 t à une teneur non coupée de 0,56 oz/t et des ressources

inférées de 182 000 t à une teneur non coupée de 0,37 oz/t) définie dans le rapport conforme à la Norme 43-101 réalisé par Scott Wilson RPA en mai 2007.

Ces ressources sont toutes définies au-dessus du niveau 650 m, sont situées à plus de 800 m à l'est des chantiers de l'ancienne mine O'Brien et constituent une nouvelle découverte de minéralisation à forte teneur semblable à celle exploitée à l'ancienne mine O'Brien.

Les forages antérieurs sur ces structures aurifères à forte teneur de type O'Brien ont révélé la présence d'une nouvelle zone minéralisée (résultats déjà communiqués), incluant :

FORAGE	INTERVALE	TENEUR	PROFONDEUR
153B	2,3 m	13,9 g/t	192 m
06-08	2,5 m	50,3 g/t	412 m
2130-40w	1,8 m	41,2 g/t	226 m
21-13	7,6 m	8,6 g/t	280 m
97-87	2,9 m	30,5 g/t	314 m

Au cours de la dernière année, la direction a entrepris la recompilation et la réévaluation complètes du projet à la lumière des récentes découvertes et des nouvelles mines à l'intérieur de la Ceinture aurifère de l'Abitibi (Osisko, Goldex, Lapa). Ces travaux démontrent clairement qu'en plus des structures à forte teneur et de leur excellent potentiel d'extension en profondeur, il existe aussi d'autres types de minéralisation aurifère sur la propriété, incluant des structures à faible teneur et à fort tonnage de type porphyrique similaires aux modèles des gisements d'Osisko et de Goldex et des minéralisations aurifères associées aux formations de fer.

Les résultats des forages antérieurs sur la propriété O'Brien-Kewagama soutenant cette hypothèse (résultats déjà communiqués) incluent :

FORAGE	INTERVALE	TENEUR
04-08	8,3 m	5,4 g/t
08-155A	13,7 m	2,4 g/t
08-155	5,4 m	4,4 g/t
97-87	3,2 m	4,3 g/t

La Société planifie actuellement (janvier 2011) un programme de forages au diamant sur le projet pour explorer et découvrir de nouvelles minéralisations aurifères.

## GROUPE MASSICOTTE

---

La propriété Massicotte de Radisson couvre une superficie totale de 22 171 hectares à l'intérieur de la prolifique Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans le Nord-Ouest québécois. Ressources minières Radisson inc. détient un intérêt de 100 % sur 539 claims (21 173 ha) et de 60,6 % sur 18 claims (998 ha).

Les 557 claims la constituant sont situés à 12 km à l'est du gisement aurifère de Detour Lake, propriété de Detour Gold Corporation.

À la suite de la révision des ressources estimées par SGS Geostat Ltd, Detour Gold Corporation a annoncé le 25 mai 2010 des ressources mesurées, indiquées et inférées de plus de 21 millions d'onces d'or pour Detour Lake en utilisant une teneur de coupure de 0,5 g/t. La zone de déformation aurifère régionale Detour – Sunday Lake – Massicotte traverse la propriété de la mine Detour Lake et se poursuit sur la propriété Massicotte.

Deux zones à fort potentiel aurifère peu explorées traversent la propriété Massicotte, soit près de 40 km d'horizon favorable au total : l'extension vers l'est de la zone de déformation de Sunday Lake, hôte de la mine Detour Lake, et la zone de déformation de Grasset.

Dans l'ensemble, ce secteur est constitué de terrains en contrebas où les affleurements sont rares en raison de la grande épaisseur de mort-terrain. Les roches archéennes de la propriété appartiennent à la Sous-province de l'Abitibi, plus particulièrement à la Ceinture Harricana-Turgeon (HT).

La Ceinture HT forme un empilement de roches volcaniques et sédimentaires orientées est-ouest. Plus spécifiquement, du nord au sud :

- Domaine volcanique de Manthet (basalte tholéitique);
- Groupe de Matagami (séquence à turbidites composée de conglomérat, de grès, de siltstone et de shale);
- Domaine volcanique de Brouillan-Nord (basalte tholéitique);
- Complexe volcanique de Brouillan (basalte et rhyolite);
- Domaine volcanique d'Enjalran (basalte);
- Groupe de Taibi (schiste à amphibole-biotite).

Plusieurs gisements d'or et de métaux de base ont été identifiés à l'intérieur de la Ceinture HT, incluant : la mine Detour Gold , la mine Selbaie (production de 45 MT à une teneur de 1 % Cu, de 2 % Zn et de 39 g/t Ag) et la mine d'or Casa Berardi qui est présentement opérée par Mines Aurizon ltée ( Réserves minérales : 1 010 000 oz Ressources mesurées & indiquées : 913 000 oz inférées : 958 000 oz).

Les forages effectués le long de la zone de déformation de Grasset sur la propriété Massicotte ont recoupé plusieurs zones aurifères le long du contact entre les roches volcaniques et sédimentaires, un horizon propice aux minéralisations. Les résultats incluent 7,8 g/t sur 7,2 m pour l'indice Lynx, 24,1 g/t Au sur 2,4 m pour l'indice Lap 3 et 6,3 g/t sur 2,7 m pour l'indice Rambo.

En plus des zones aurifères connues, les levés géochimiques et géophysiques au sol réalisés en 2008 sur la propriété ont délimité seize (16) secteurs prioritaires à prospecter par forages.

Le 3 novembre 2010 la Société a conclu une entente d'option et un accord de coentreprise (JV) avec Balmoral Resources Ltd (TSXV : BAR.H) pour la propriété.

L'entente d'option prévoit l'octroi de deux options par Radisson à Balmoral. Dans le cadre de la première option, Balmoral peut acquérir un intérêt indivis de 51 % de la propriété (i) en dépensant 325 000 \$ sur la propriété au cours de la première année, puis 1 475 000 \$ supplémentaires au cours des deux années suivantes, soit 1 800 000 \$ au total, (ii) en versant à Radisson la somme de 50 000 \$ dans les 10 jours suivant l'approbation de la Bourse (actuellement reçu), 50 000 \$ avant le premier anniversaire de l'approbation de la Bourse et 50 000 \$ avant le second anniversaire de l'approbation de la Bourse et (iii) en émettant à Radisson 50 000 actions ordinaires de Balmoral dans les 10 jours suivant l'approbation de la Bourse et 50 000 actions ordinaires avant le premier anniversaire de l'approbation de la Bourse.

La seconde option permet à Balmoral d'acquérir un intérêt supplémentaire de 9 % dans la propriété, à la condition d'avoir complété la première option. Balmoral disposera alors d'une période 90 jours pour choisir d'exercer la seconde option qui l'oblige à produire au cours des deux années suivantes (l'échéance de la seconde option) un rapport conforme à la norme 43-101 indiquant des ressources mesurées et indiquées d'au moins 500 000 onces d'or ou à effectuer des dépenses supplémentaires sur la propriété d'au moins 1 500 000 \$ avant l'échéance de la seconde option.

L'accord de coentreprise sera constitué conformément aux normes de l'industrie. Balmoral en sera l'entrepreneur, que ce dernier exerce seulement la première option (advenant que Balmoral choisisse de ne pas exercer la seconde option) ou que Balmoral exerce la seconde option. Tout participant du JV dont la participation devient inférieure à 10 % verra sa participation automatiquement réduite à une redevance sur les revenus nets de fonderie de 2 %.

## AUTRES PROPRIÉTÉS AU QUÉBEC

---

Radisson désire concentrer ses efforts sur la propriété O'Brien-Kewagama. Elle ne prévoit ni travaux, ni dépenses sur ses autres propriétés dans un futur proche.

Le développement de la propriété Massicotte sera fait par le biais de la compagnie Balmoral Resources Ltd qui a comme nous l'avons déjà dit, optionné la propriété récemment.

## PROPRIÉTÉS EN ONTARIO

---

Des propriétés optionnées en 2005 pour leur potentiel en molybdène dans le secteur de Dryden, la Société n'a conservé que la propriété Highway d'une superficie de 512 ha. Elle en a fait l'acquisition complète le 1er octobre 2008.

## PROMOTION

---

Au cours du premier trimestre de 2010, la Société a participé au *2010 Prospectors and Developers Association of Canada International Convention, Trade Show and Investors Exchange Mining Investors Show* à Toronto ainsi qu'à des rencontres avec des investisseurs.

Depuis le mois de septembre la Société est plus active au niveau des rencontres avec les courtiers et investisseurs.

- Le 22 septembre rencontre à Rouyn-Noranda avec des investisseurs et actionnaires
- Le 10 octobre rencontre avec quelques courtiers à Montréal.
- Le 3 novembre, à Toronto rencontre avec des investisseurs et actionnaires ainsi qu'avec quelques courtiers à leurs quartiers respectifs.

## FINANCEMENT PAR ACTIONS

---

Le 8 juillet 2010, la Société a complété un placement privé de 600 000 \$ avec Industrial Alliance Securities Inc. et MineralFields Group.

Le produit de ce financement sert principalement au développement du projet O'Brien/ Kewagama.

## PROGRAMME D'EXPLORATION

---

Les dépenses d'exploration depuis le début de l'année financière 2010 totalisent approximativement 60 000 \$ .

## BOURSE

---

Les actions de la Société sont inscrites en bourse depuis 1986 sous le symbole RDS. Radisson fait partie de la catégorie « sociétés émergentes » à la Bourse de croissance TSX (TSX-V).

## INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Faits saillants des trois derniers exercices financiers

<b>Exercice terminé le 31 décembre</b>			
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)			
	2009	2008	2007
	\$	\$	\$
Actif total	6 197	6 825	7 620
Revenus	62	86	46
Perte nette	521	1 305	1 477
Perte nette par action	0,01	0,03	0,04
Dettes à long terme	0	0	0

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Trimestre	Revenu total	Perte nette	Perte de base et diluée par action
	\$	\$	\$
Décembre 2008	44	(33)	(0,00)
Mars 2009	0,2	(144)	(0,00)
Juin 2009	0,2	(135)	(0,00)
Septembre 2009	0,1	(67)	(0,00)
Décembre 2009	61,5	(175)	(0,01)
Mars 2010	5	(90)	(0,00)
Juin 2010	0	(47)	(0,00)
Septembre 2010	0	(109)	(0,00)

## LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au cours du présent trimestre, la Société a procédé à l'émission de 6 000 000 d'actions ordinaires émises en tant qu'actions accréditatives au prix unitaire de 0,10 \$ pour un produit total brut de 600 000 \$. Dans le cadre de ce placement, les agents ont reçu à titre de commission une somme en espèces de 54 500 \$ ainsi que 480 000 options de courtiers leur permettant d'acquérir une action au prix de 0,10 \$ par action jusqu'au 8 janvier 2012. Ce financement a augmenté les liquidités disponibles de la Société, mais les sommes ainsi reçues doivent être réservées pour des travaux d'exploration. Au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2010, la Société a réalisé des frais d'exploration totaux de 19 741 \$. En excluant le gain sur disposition de placement réalisé en 2009, les frais d'administration ont subi une hausse d'environ 40 000 \$, se chiffrant pour le présent trimestre à 109 247 \$. Cette variation provient principalement d'une augmentation de la masse salariale ainsi que des frais d'inscription et de registrariat. Par contre, sur une base comparative de neuf mois, les frais d'administration ont subi une baisse d'un peu moins de 120 000 \$ en excluant les gains sur disposition de propriétés et de placement, s'élevant ainsi à 271 805 \$. Peu de dépenses administratives ont demeuré constantes par rapport à 2009. Parmi les principales différences, la rémunération à base d'actions a baissé d'environ 50 000 \$, les honoraires professionnels, les frais d'inscription et de registrariat ainsi que le maintien d'un site minier ont conjointement diminué d'approximativement 108 000 \$ tandis que les salaires et avantages sociaux ont augmenté d'un peu plus de 35 000 \$. Au cours de 2010, la Société a encaissé des revenus de location de 4 900 \$. La Société maintient un contrôle rigoureux sur ces dépenses afin de prolonger ses liquidités tout en évitant une dilution inutile de ses actions en circulation.

Au 30 septembre 2010, le niveau d'encaisse de la Société était nul car l'encaisse en main est réservée à l'exploration (soit 321 841 \$) comparativement à un montant d'encaisse de 71 321 \$ au 31 décembre 2009. Toutefois, le fonds de roulement de la société est positif au 30 septembre 2010, compte tenu du faible niveau des crédettes. Le montant réservé pour l'exploration en 2011 doit être approximativement de 580 000\$. L'apport récent d'environ 100 000\$, conséquent à l'entente de l'option sur la propriété Massicotte (50 000\$ et la valeur de 50 000 actions de Balmoral) et le crédit minier (2008) d'environ 120 000\$ en

provenance du Ministère des Richesses Naturelles et de la Faune qui devrait nous parvenir à brève échéance sera appliqué aux dépenses d'exploration.

La direction de la Société a estimé les fonds nécessaires à l'exploitation pour les 12 mois de l'exercice 2010 à environ 350 000 \$. Les frais de la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2010 cadrent avec les prévisions puisque ceux-ci représentent environ 72 % du budget annuel. La Société a donc respecté ces prévisions de dépenses. Malgré le financement effectué en juillet 2010, la Société devra maintenir le contrôle de ses dépenses et trouver d'autres sources de financement. La direction est optimiste de réussir à amasser les fonds nécessaires pour honorer ses engagements futurs.

Le financement de la Société se faisant principalement par voie d'émissions de capital-actions, le succès de celles-ci dépend des marchés des capitaux de risque, de l'attrait des investisseurs pour les sociétés d'exploration et du prix des métaux. Pour continuer ses activités d'exploration et pouvoir supporter ses activités courantes, la Société devra maintenir et augmenter ses liens avec la communauté financière afin de pouvoir réaliser des financements par actions additionnels.

L'exercice de bons de souscription en circulation représente un financement potentiel. L'exercice d'options d'achat d'actions en circulation constitue également un financement potentiel supplémentaire important. Selon la direction de la Société, advenant une augmentation importante du cours des actions de Radisson, une entrée d'argent serait prévisible; par contre, il n'est pas possible de prévoir le montant en question.

## OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les redevances sur les propriétés minières se détaillent comme suit :

- O'Brien : paiement au comptant de 1 million de dollars au moment de la mise en production commerciale
- Kewagama : 2 % NSR
- Highway : 2 % NSR avec possibilité de rachat moyennant la somme d'un million de dollars

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS ET OBJECTIFS COMMERCIAUX

Dans le cours de ses activités administratives, la Société loue un bureau auprès du vice-président de Radisson. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2010, le montant de location se chiffre à 3600 \$.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE DIVULGATION DE L'INFORMATION

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information de la Société au sens du Règlement 52-109. Ces contrôles et procédures ont été évalués au 31 décembre 2009 et il a été conclu qu'ils étaient adéquats et efficaces.

## CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président (chef des opérations financières) sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société au sens du Règlement 52-109. Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, il n'y a eu aucun changement dans les contrôles qui aurait considérablement affecté ou, du moins, très probablement affecté les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES ÉMETTEURS ÉMERGENTS N'AYANT PAS D'IMPORTANT REVENU

La Société fournit l'information sur les frais d'exploration reportés dans la note 6 des états financiers annuels terminés le 31 décembre 2009. La Société n'a aucune dépense de recherche et développement.

La Société n'a pas de frais reportés autres que les propriétés minières et les frais d'exploration reportés.

Concernant les informations présentées dans ce rapport de gestion sur les propriétés minières et frais d'exploration reportée, la direction a conclu que la dépréciation prise dans l'année 2009 est adéquate.

## FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION

---

Voici le détail des frais généraux d'administration pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010 :

Gestion des claims	3 588 \$
Entretien et réparation	250
Télécommunications	<u>3 832</u>
	<u>7 670 \$</u>

### Modifications comptables futures

a) Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle :

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts le 1er janvier 2011 ou après cette date. La Société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581 et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice annuel ouvert le 1er janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

b) Normes internationales d'information financière (IFRS) :

L'ICCA planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les IFRS sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Au cours des prochains trimestres, la Société développera des plans internes de mise en œuvre afin de se conformer aux lignes directrices des futures obligations en matière de reddition des comptes.

La direction travaille présentement sur un plan qui nous permettra d'adopter les IFRS en 2011. La direction commencera très prochainement le processus d'évaluation des choix en matière de méthodes comptables qui sont autorisées en vertu des IFRS. Nous évaluons également les effets de cette transition sur nos activités, notamment sur les systèmes de technologies de l'information et de données, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information. La direction de Radisson va réviser et modifier continuellement le plan de transition afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre prend convenablement en charge les principaux éléments du plan.

#### Équipe:

Considérant la taille de la compagnie, le chef des finances effectuera la conversion aux IFRS et communiquera au président ainsi qu'au comité de vérification les progrès accomplis.

#### *Formation:*

Le chef des finances s'est tenu informé de l'information diffusé concernant les IFRS et il participera à des sessions de formation durant l'année 2010 et sera supporté par des experts. Étant donné que les IFRS sont appelés à changer d'ici 2011, tous les changements qui pourraient affecter la Compagnie devront être surveillés.

#### *Conventions comptables affectées:*

L'analyse détaillée des conventions comptables affectées par la convergence IFRS devrait être complétée tout au long de l'année 2010. En général, beaucoup d'efforts devront être mis sur la présentation des états financiers puisque les IFRS demandent plus de divulgations. Basée sur l'analyse des différences identifiées à date, voici une liste non exhaustive des conventions comptables IFRS qui pourraient avoir un impact sur les états financiers de la Compagnie:

#### *Adoption initiale (IFRS 1)*

L'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit:

- Des exemptions à certains aspects spécifiques de certains IFRS dans la préparation du bilan d'ouverture; et
- Des exemptions obligatoires dans l'application rétrospective de certains IFRS.

De plus, IFRS 1 contient des obligations de divulgation pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence IFRS.

#### *Dépréciation (IAS 36, IFRS 6)*

IFRS requiert un test de dépréciation en une étape (le test de dépréciation est fait en utilisant les flux de trésorerie actualisés) plutôt qu'en deux étapes selon les PCGR canadiens (qui utilise les flux de trésorerie non actualisés comme indicateur pour identifier une dépréciation potentielle). IFRS requiert le renversement des pertes de dépréciation là où les conditions adverses présentes antérieurement ont changé; ceci n'est pas permis selon les PCGR canadien. Le test de dépréciation devrait être fait au niveau de l'actif pour les actifs à long terme ou les actifs incorporels. Là où les valeurs recouvrables ne peuvent être estimées au niveau de l'actif individuel, elles doivent être estimées au niveau de l'unité génératrice de trésoreries (« UGT »).

#### *Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)*

IFRS requiert que les extinctions prévues soient prises en compte dans la comptabilisation du coût de rémunération à base d'actions lors de l'octroi plutôt que de reconnaître les extinctions lorsqu'elles surviennent.

#### *Actifs miniers, exploration et évaluation des coûts (IFRS 6)*

Selon IFRS, la Compagnie a l'obligation de développer une convention comptable afin d'identifier spécifiquement et invariablement quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation seront comptabilisées comme actifs. Contrairement aux IFRS, les PCGR canadiens indiquent que les coûts d'exploration peuvent être initialement capitalisés si la Compagnie considère que ces coûts ont les mêmes caractéristiques que des immobilisations corporelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être classés comme corporels ou incorporels selon la nature des actifs acquis.

#### *Systèmes d'information:*

Le processus comptable de la Compagnie est simple puisqu'elle est une compagnie au stade d'exploration. La Compagnie devrait être en mesure d'opérer ses systèmes comptables sous les IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu. Cependant, certains tableurs Excel devront être adaptés afin de supporter les changements nécessaires suite à la convergence. La Compagnie doit encore établir si de l'information historique devra être régénérée afin d'être conforme aux choix qui auront été faits en vertu d'IFRS 1.

#### *Contrôles internes:*

Étant donné que la compagnie est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel que défini dans le Règlement 52-109. Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'avoir les connaissances nécessaires à l'appui des déclarations faites dans les attestations, plus spécifiquement que les documents déposés sur SEDAR sont fiables. Les dirigeants vont s'assurer qu'une fois le processus de convergence complété, ils pourront encore signer leur attestation.

#### *Impact sur les activités commerciales:*

Les processus d'affaires de la compagnie sont simples et aucun défi important n'est prévu pour opérer selon les IFRS. La Compagnie n'a pas de transactions en monnaies étrangères, elle a peu de dettes ni d'obligation de capital. La Compagnie ne

prévoit pas que les IFRS vont changer les processus lorsqu'elle complète des placements privés accreditifs. La Compagnie n'a pas de plan de rémunération qui sera affecté par les IFRS. Le régime d'options d'achat d'actions n'est pas affecté par des ratios ou objectifs financiers. Les processus d'affaires seront mis sous surveillance durant 2010 afin de détecter des impacts non identifiés lors de notre diagnostic initial.

## CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

---

Les conventions comptables importantes ainsi que celles qui requièrent le plus de jugement et d'estimations lors de l'établissement des états financiers de la Société se détaillent comme suit :

## PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

---

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur, diminution faite de l'aide gouvernementale s'y rattachant, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement, inscrits aux propriétés minières et aux frais d'exploration reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats. Les conventions d'option et la vente de propriétés minières sont comptabilisées en appliquant le produit reçu en contrepartie du coût de la propriété et, par la suite, en contrepartie des frais d'exploration reportés. Tout excédent est comptabilisé aux revenus.

La valeur des actifs de la Société est réévaluée à la baisse lorsqu'aucune activité n'y est planifiée pour une certaine période ou lorsqu'il n'y a aucune activité depuis plus de trois ans.

## RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

---

La Société utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions octroyées aux administrateurs, membres de la direction, employés et autres fournisseurs de services. Selon cette méthode, la juste valeur des options à la date de l'attribution est inscrite aux résultats de l'exercice ou aux frais d'exploration reportés selon le cas avec une contrepartie au surplus d'apports sur la durée d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le surplus d'apports afférent ainsi que le produit reçu par la Société sont portés au crédit du capital-actions.

## IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET IMPÔTS MINIERS

---

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date des états financiers, pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

## FACTEURS DE RISQUE

---

### RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION

---

L'exploration minière comporte un degré de risque élevé. Peu de propriétés explorées sont mises en production. Des formations rocheuses inhabituelles ou imprévues, des incendies, des pannes de courant, des conflits de travail, des inondations, des explosions, des éboulements, des glissements de terrain et la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre qualifiée, de la machinerie ou de l'équipement approprié ou adéquat sont d'autres risques que comporte l'exécution des programmes d'exploration.

Les facteurs économiques liés à la mise en valeur de propriétés de ressources sont tributaires de nombreux facteurs, dont le coût d'exploitation, les variations de la matière extraite, la fluctuation des marchés des métaux, le coût de l'équipement de

traitement et d'autres facteurs comme les réclamations des autochtones, la réglementation gouvernementale, notamment la réglementation portant sur les redevances, la production autorisée, l'importation et l'exportation de ressources naturelles et la protection de l'environnement. Selon le prix des ressources naturelles produites, la Société peut déterminer qu'il n'est pas opportun d'entreprendre ou de poursuivre la production commerciale. Il n'y a aucune certitude que les dépenses que la Société engagera dans l'exploration de ses propriétés minières donneront lieu à des découvertes de quantités commerciales de minerai. La plupart des projets d'exploration ne débouchent pas sur la découverte de gisements de minerai commercialement exploitables.

## RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS

---

La législation, les règlements et les mesures actuels et futurs en matière d'environnement pourraient entraîner des frais, des dépenses en immobilisations, des restrictions et des retards additionnels dans les activités de la Société dont on ne peut prévoir l'étendue. Les exigences de la réglementation et les normes environnementales font l'objet d'une évaluation constante et peuvent être haussées considérablement, ce qui pourrait nuire sérieusement aux opérations de la Société ou à son aptitude à mettre ses propriétés en valeur d'une façon économique. Avant que la production ne puisse débiter sur une propriété, la Société devra obtenir les approbations des autorités de réglementation et les approbations environnementales. Rien ne saurait garantir que ces approbations soient obtenues et qu'elles le soient à temps. Le coût des changements dans la réglementation gouvernementale peut également réduire la rentabilité de l'exploitation ou empêcher entièrement la mise en valeur économique d'une propriété.

## RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA MISE EN VALEUR

---

La mise en valeur des propriétés de la Société dépend donc de sa capacité à obtenir le financement additionnel nécessaire. Rien ne saura garantir qu'elle réussisse à obtenir le financement requis. De plus, la mise en production de propriétés de ressources dépendra de l'utilisation des services d'un personnel expérimenté ou encore de la conclusion d'ententes avec d'autres grandes sociétés de ressources qui peuvent fournir cette expertise.

## COURS DES RESSOURCES

---

Des facteurs indépendants de la volonté de la Société peuvent influencer sur la qualité marchande de l'or ou de tous autres minéraux découverts. Les cours des ressources ont fluctué considérablement, particulièrement durant les dernières années. Les répercussions de ces facteurs ne peuvent être prévues avec précision.

## RISQUES NON ASSURÉS

---

La Société peut devenir assujettie à la responsabilité découlant des éboulements, de la pollution ou d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou choisit de ne pas le faire en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres motifs. Le paiement de ces responsabilités diminuerait ou pourrait éliminer les fonds disponibles pour les activités d'exploration et d'extraction.

## AUTRES EXIGENCES RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION

---

On peut trouver davantage de renseignements sur la Société sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## INSTRUCTION NATIONALE 51-102

---

Divulgateur, au 26 mai 2010, des données relatives aux titres en circulation

Actions de catégorie A en circulation : 55 700 699

Options en circulation : 4 825 000

Note : Le régime d'options en permet 6 000 000

Nombre d'options	Prix de levée	Date d'expiration
1 250 000	0,11\$	20 octobre 2015
800 000	0,235 \$	5 avril 2012
100 000	0,10 \$	10 février 2011
1 625 000	0,30 \$	13 juillet 2012
750 000	0,10 \$	10 mars 2014
300 000	0,15 \$	24 février 2013

Bons de souscription aux courtiers : 480 000 (chaque bon permet de lever une action ordinaire du capital de la Société au prix de 0,10 \$. Ce droit expire le 8 janvier 2012).



Vice-président, chef des opérations financières et secrétaire corporatif

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT AUX RAPPORTS FINANCIERS

---

La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des renseignements financiers contenus dans ce rapport. La direction maintient un système de contrôle interne afin de présenter des états financiers fiables et de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs.

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent nécessairement des montants déterminés selon des estimations et des jugements provenant de la direction.

Le comité de vérification révisé les états financiers et discute de questions touchant la vérification. Le comité de vérification, approuve les états financiers intermédiaires de la Société



Michel David B. Sc.  
Président et chef de la direction



Donald Lacasse, ing.  
Vice-président, chef des opérations financières  
et secrétaire corporatif

Rouyn-Noranda, Canada  
Le 29 novembre 2010